

PREAVIS MUNICIPAL N° 7-3/26

Au Conseil communal de et à Chavornay

LM/vm

Chavornay, le 18 mai 2026

Centre sportif du Verneret

**Projet de modification de l'implantation du terrain naturel A – Création
d'un terrain synthétique B – Création d'un terrain naturel juniors**

Demande de crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Pour répondre aux besoins sans cesse croissants de l'utilisation de notre terrain de foot ainsi que du terrain d'entraînement tant par nos nombreuses équipes de foot que par les écoles, la Municipalité souhaite réaliser, sur la zone sportive du Verneret une modification de l'implantation du terrain naturel actuel afin de pouvoir créer un terrain de football synthétique ainsi que la création d'un terrain naturel de football junior.

La création d'un terrain synthétique représente pour Chavornay un équipement sportif supplémentaire de qualité et conforme aux attentes. Il vient ainsi compléter les infrastructures mises à disposition, des écoles et des clubs sportifs. Il s'agit véritablement d'améliorer l'offre en équipement footballistique dans notre complexe sportif du Verneret. Evoqué depuis plusieurs années, le projet d'équiper le site sportif du Verneret d'un terrain de football synthétique répond à une nécessité observée notamment par l'usage intensif des surfaces d'entraînements et de match fréquentées quotidiennement par les juniors, féminine, actifs et séniors.

Les besoins en heures d'utilisation des terrains sont importants et en augmentation : aujourd'hui, le FCC ne peut plus répondre à toutes les demandes d'inscription. Ce projet répondrait à ces besoins supplémentaires et garantirait la tenue des entraînements toute l'année, même en cas de conditions météorologiques difficiles.

Un club de football est un partenaire important de la vie sociale et sportive d'une collectivité publique. A Chavornay, un grand nombre de jeunes s'y identifient fortement. Sport d'équipe, le football favorise l'apprentissage de la discipline, permet d'affirmer un comportement adéquat et respectueux envers autrui et développe des facultés de persévérance, de dépassement de soi et de bien-être physique.

Objet du Préavis

Ce préavis a pour but la demande d'un crédit de construction en vue de la modification de l'implantation du terrain naturel actuel, l'aménagement d'un terrain de football synthétique ainsi que la création d'un terrain naturel de football junior et de l'aménagement des accès à ces infrastructures.

Lors de sa séance du 30 octobre 2025, le Conseil communal de Chavornay a accordé un crédit d'étude afin de développer ce projet.

Les études étant prêtes, la Municipalité vous soumet le présent préavis portant sur un crédit de construction.

Voir plan A3 en annexe

Présentation du projet

Le projet a été réalisé par un bureau d'ingénieurs spécialisé dans les infrastructures de sport. L'étude a fait l'objet de plusieurs variantes de projets avec des rencontres des membres du comité du FCC ainsi que des visites de réalisations récentes afin de se rendre compte des aspects visuels et techniques des différentes fibres synthétiques et des remplissages en matériaux naturels.

Étude technique

Toutes les études techniques, notamment par le géotechnicien, géomètre, pédologue, etc. sont réalisées. A savoir, que pour la partie géotechnique, l'ensemble de la zone est d'ores et déjà sondée et ne présente aucune difficulté ou mesure contraignante à la réalisation du projet.

Terrain A naturel (100x64m)

Le terrain principal A, avec un revêtement de gazon a une dimension de 100x62m. Il est homologué 2^{ème} ligue et a été construit en 1962, selon l'ACVF.

Il sera déplacé d'environ 2 mètres côté Collège et sera élargi de 2 m pour obtenir les nouvelles dimensions. Son niveau d'homologation sera pour la 2^{ème} ligue inter-régionale. Les piétons et les écoliers auront un passage assuré de 2 mètres sur la promenade de l'Abbaye. Quelques 5 places de parc seront supprimées mais ne péjoreront pas la capacité de parcage sur la zone sportive du Verneret. Les 2 parcs à vélos seront maintenus.

Terrain B synthétique (100x64m)

Le terrain B, avec un revêtement de gazon a une dimension de 90x58m. Il est homologué 3^{ème} ligue et a été construit en 1975.

Sur l'emplacement du terrain d'entraînement actuel, le terrain synthétique sera créé. Le nouveau projet de terrain sera positionné à la suite du terrain A d'où le décalage de ce dernier.

Son niveau d'homologation sera pour la 2^{ème} ligue inter-régionale.

Afin de garantir la diminution de l'impact de bruit pour les habitants riverains des terrains le choix a été fait de déplacer la zone des supporteurs d'un seul côté, côté autoroute. Les horizons de sols présents (terre végétale) seront revalorisés sur le terrain Junior ce qui permettra une belle économie d'évacuation et diminuera le coût de construction du terrain C.

Entretien du terrain synthétique

L'entretien des terrains synthétiques est crucial pour assurer leur longévité (10 à 15 ans) et la sécurité des joueurs. Il repose sur trois piliers : le brossage régulier pour redresser les fibres, le décompactage pour maintenir la souplesse du remplissage et la dépollution pour enlever débris et mousses.

Le remplissage 100% organique peut être composé de liège ou granulat de maïs et ne contient plus de microplastiques.



Exemple de remplissage de maïs

Terrain C junior D9 naturel (47x51m)

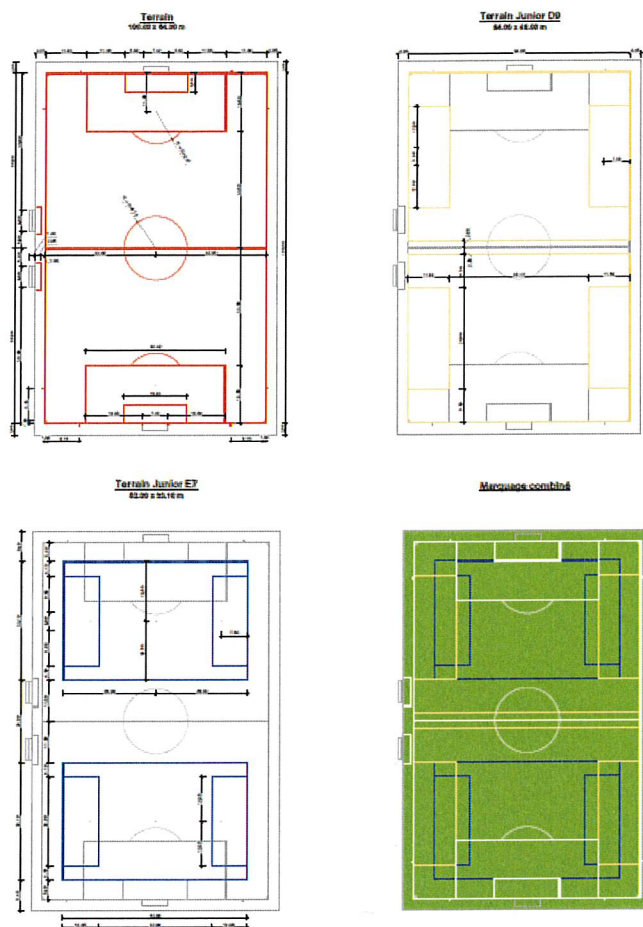
Ce terrain junior D sera créé en gazon naturel et sera homologué Junior D9.

Pour permettre le passage des spectateurs et donner un accès aisé à la zone, entre les terrains B et C, le terrain Junior sera positionné jusqu'à la limite de la zone forestière et un ouvrage de soutènement sera construit pour soutenir le talus et le comblement avec les matériaux revalorisés du B.

Le terrain sera également ouvert au public en dehors des plages d'entraînements ou de matchs.

Marquage des terrains

Le marquage des terrains permettra aux équipes à 11, aux juniors D9, D7 et E7 de jouer.



Filets de protection

Le choix de poser des filets et non des grillages métalliques, diminuera le bruit de l'impact des ballons. De plus, ils sont moins visibles pour les riverains.

Zone de stockage des buts

Une zone de stockage pour les buts sera faite au bord du terrain C.

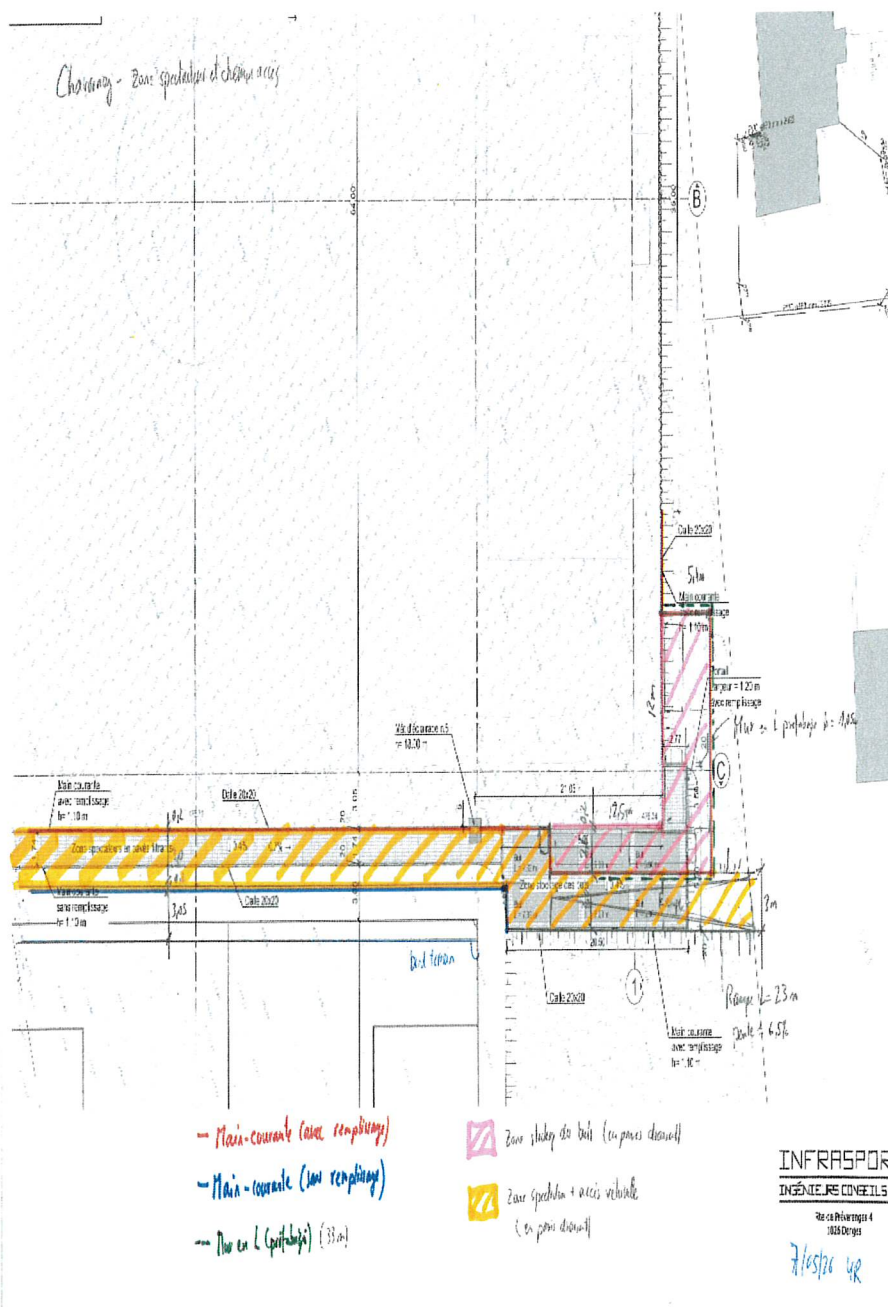
Création d'une zone de passage et zones des spectateurs

Les zones des spectateurs resteront aménagées autour du terrain A comme actuellement. Le cheminement et le flux de circulation des spectateurs et joueurs pour accéder aux terrains synthétique et Junior se fera à partir de la promenade de l'Abbaye ou à partir du parking d'échange avec un passage d'une largeur d'environ 3 mètres entre les terrains B et C. Ce passage permettra également l'accès aux secours ainsi qu'au personnel de la voirie.

Un passage en dalles de 1.60 mètre sera créé entre les terrains A et B.



Passage similaire à Lucens



Eclairage

L'éclairage actuel des 2 terrains date de 2014. Il est prévu d'installer 4 nouveaux mâts fixes de 18 mètres avec des nouveaux projecteurs LED pour les terrains A et B et un nouveau mât fixe de 18 mètres pour le terrain C.

Une étude a été menée par une entreprise spécialisée afin de trouver un éclairage sportif efficient et supprimer autant que possible la pollution lumineuse.

Des subventions « Lightbank plus – Terrains de sport » peuvent être obtenues car les terrains actuels sont équipés d'éclairage d'ancienne technologie (iodure métallique 2'000W).

Buvette

La buvette actuelle sera encore utilisée. Sur le plan figure le positionnement de la nouvelle buvette. Elle fera l'objet d'un autre projet soumis au conseil lors de la prochaine législature.

Planification des travaux

Terrain A : travaux de mi-juin 2027 à fin août 2027

Terrain B : travaux de début juin 2027 à fin juin 2028

Terrain C et exutoire EC : travaux de mi-avril 2027 à fin juin 2028

Selon ce planning, on peut constater qu'en 2027 le terrain naturel de football devrait rester accessible excepté les mois de juin à août.

Subventions

Des subventions sont attendues de la part du Fonds du sport vaudois et du Service de l'éducation et du sport (SEPS) pour les installations sportives.

Les démarches sont déjà entreprises pour bénéficier de ces aides. Le montant définitif de ces subventions ne sera connu qu'à la fin des travaux.

Les coûts sont basés sur des devis. Les soumissions seront rentrées avant le conseil du 18 juin 2026. Il sera ainsi possible d'apporter les coûts corrects.

Coût de crédit de construction

Libellé	Base	Montants en CHF
Installation de chantier, y compris pistes provisoires	Devis	245'000.00
Travaux préparatoires	Devis	112'000.00
Fouille, terrassement	Devis	435'000.00
Sanitaire, arrosage, y compris bassin de rétention	Devis	560'000.00
Electricité et éclairage	Devis	241'000.00

Cheminevements, bordures, clôtures et portails	Devis	683'000.00
Infrastructures sportives A+B+C Réaménagement - aménagements	Devis	720'000.00
Infrastructures sportives, mandataires Direction des travaux	Devis	160'000.00
Matériel, divers, buts	Estimatif	30'000.00
Divers et imprévus, 10%		312'100.00
Total HT		3'498'100.00
TVA	8,1%	283'350.00
Coût total TTC		3'781'450.00

Financement

Ce crédit figure pour CHF 3'100'000.- au plan d'investissement 2021 – 2026.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Un compte d'investissement sera ouvert sous le chapitre 34100 « Sports » amortissable en 30 ans, exception pour les gazons synthétique et naturel qui seront amortis en 10 ans. (Durées d'amortissements imposées par MCH2).

Charges annuelles

Amortissement 30 ans	CHF 3'132'850.00 : 30	CHF	104'428.00
Amortissement 10 ans	CHF 648'600.00 : 10	CHF	64'860.00
Intérêt annuel moyen	CHF 3'781'450.00 x 0.5 x 1.2%	CHF	22'689.00
Charges annuelles moyennes		CHF	191'977.00

Conclusions :

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité N° 7-3/26
- oui le rapport de la Commission ad hoc,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la modification de l'implantation du terrain naturel A, la création d'un terrain synthétique B et la création d'un terrain naturel juniors,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 3'781'450.-,
- de régler la dépense par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

La Syndique

Le Secrétaire

Déléguée de la Municipalité : Mme Laurence Marchand, syndique, 079 322 83 23

CENTRE SPORTIF DU VERNERET

TERRAINS DE FOOTBALL

Plan de situation TA+TB+TC

DATE	2307
PROJET	201.D
FORMAT	1260 x 594 mm
ECHELLE	1:250
PROJET	Projet

INDICE	DATE	DESIGNATEUR	CONTRÔLEUR	MODIFICATIONS
-	17/02/2024	ED	VR	VERSION INITIALE
A	14/03/2024	ED	VR	Correction d'alignement et zone stockage bus
B	12/03/2024	ED	VR	Amélioration sanitaire et aménagement électrique
C	08/03/2024	ED	VR	Adaptation - emplacement des rails d'éclairage
D	04/03/2024	ED	VR	Modification zone de stockage des bus et accès T4

Légende:

Installations projetées

- Gazon naturel terrain de football
- Gazon synthétique
- Parcours - H = 4.00 m
- Parcours - H = 4.00 m
- Clôture en treillis simple torsion - H = 1.00 m
- Bordure 10x60 cm
- Dalle 20x20 cm
- Mât d'éclairage
- Gazon synthétique sans remplissage
- Zone apercé, zone stockage des buts et cheminement en pavés 60x60 cm - 25x25 cm
- Manicousses existantes - H = 1.10 m
- Manicousses avec remplissage - H = 1.10 m
- Manicousses sans remplissage - H = 1.10 m
- Muret préfabriqué (12 cm)
- Muret en béton armé (25 cm)

Installations à démolir

- A démolir

Installations existantes

- Chaussée existante
- Trottoir existant
- Zone pavée existante
- Gazon naturel existant
- Limite forestière > 10m
- Collecteur des eaux usées existant
- Régard des eaux usées existant
- Collecteur des eaux claires existant
- Régard des eaux claires existant
- Grille existante
- Grand-degout existant
- Ornage existant
- Circuite d'eau potable existante
- Vanne de sèze existante
- Vanne de prise privée existante
- Borne hydraulique existante
- Tube d'éclairage public existant
- Candélabre existant
- Ligne de nature
- Clôture bordure
- Limite de forêt selon relevé du 11.02.2004
- Altitude au sol
- Altitude haut de mur
- Altitude haut de borne
- Altitude sur cap de vanne
- Altitude bas de bordure
- Altitude haut de bordure

